PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
TENU LE LUNDI 27 MARS 2023
À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Présences : **Madame Christine Leclair,** parent
Monsieur Dominic Loiselle, enseignant
Madame Josée Pomminville, enseignante
Madame Karine Frappier-Faubert, TES
Madame Marie-Pier Vanslette, psychoéducatrice
Madame Maude Beaulieu, enseignante
Monsieur Sébastien Roy, parent
Monsieur Jean-Sébastien Motard, parent
Monsieur Philippe Mercure, parent
Madame Marie-Claude Lavoie, parent
Madame Madame Audrey Cloutier, technicienne au SDG

Absence : **Monsieur Sébastien Turner,** parent

Direction: **Madame Nathalie Decamps**

1. **Accueil et vérification du quorum**
En l'absence du président, monsieur Sébastien Turner, le quorum étant atteint, Madame Christine Leclair, vice-présidente, souhaite la bienvenue et ouvre la réunion à 19h.

2. **Période de parole au public**
Madame Marie-Claude Denis, présidente de l'organisme à but non lucratif (OBNL) de la cafétéria prend parole pour présenter les enjeux du service de la cafétéria et demander l'aide afin de trouver ensemble des solutions qui permettront d'assurer la pérennité de l'OBNL. Les enjeux soulevés sont le temps requis pour servir les repas, l'augmentation des tâches requises pour le service du repas depuis la pandémie, le nombre de service au dîner (un seul cette année), la rétention du personnel de la cafétéria, la diminution du nombre d'enfants dîneurs à la cafétéria (25 en moins le mois dernier), l'équilibre entre le temps de dîner et celui accordé au jeu.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Ajout du point 20.2 cafétéria.

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Motard et appuyé par Monsieur Dominic Loiselle d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

Adopté **CE-22-23-024**

4. **Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2023**

Lors de la lecture du procès-verbal, monsieur Dominic Loiselle, soulève le point 6 où il est inscrit une modification au calendrier des rencontres du conseil d'établissement. Il rappelle que les membres du conseil d'établissement ont adopté les règles de régie interne en début d'année, règles dont le point 3.1 spécifie que...***Une séance ordinaire peut exceptionnellement être annulée ou reportée en raison uniquement de forces majeures justifiables. L'absence de l'un ou l'autre de ses membres, incluant la présidence et la direction, n'est pas suffisante pour annuler ou reporter une séance fixée par le Conseil.*** La direction interroge l'intention derrière ce questionnement. Monsieur Loiselle précise qu'il s'agit uniquement de s'assurer que l'adoption du procès-verbal ne sera pas invalidée dû au non-respect du 3.1 des règles de régie interne.

Pour donner suite à des discussions, il est proposé par Madame Josée Pomminville et appuyé par Madame Audrey Cloutier d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 16 janvier 2023.

Adopté **CE-22-23-025**

5. **Suivis au procès-verbal du 16 janvier 2023**

Madame Audrey Cloutier partage le suivi du projet ***Ensemble pour un service de garde***. À la suite d'une évaluation et d'explications du projet, l'équipe ne donnera pas suite à ce projet. Le manque de temps d'ici à la fin de l'année scolaire et la stabilité incertaine du poste de responsable du service de garde sont les raisons principales de cette décision.

6. **Grille-matières 2023-2024**

Madame Nathalie Decamps présente la grille-matières votée par les enseignants pour l'année scolaire 2023-2024. Elle explique aux membres du conseil que les matières sont prescrites par le ministère et que seules les heures allouées à chacune des matières font l'objet de décision par le conseil d'établissement. En comparaison à l'année scolaire en cours, l'équipe du préscolaire suggère de bonifier de 30 minutes le cours d'éducation physique et d'enlever la musique.

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Motard et appuyé par Monsieur Sébastien Roy d'approuver la grille-matières.

Approuvé **CE-22-23-026**

7. **Principes d'encadrement pour les frais 2023-2024 exigés aux parents**

Madame Nathalie Decamps présente un document sur les principes d'encadrement pour les frais exigés aux parents. Ces principes ont préalablement été acceptés par l'équipe-école.

Il est proposé par Madame Maude Beaulieu et appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Motard d'approuver les principes d'encadrement pour les frais 2023-2024 exigés aux parents.

Approuvé **CE-22-23-027**

8. **Lecture-o-thon**

La planification de cette campagne de financement a pris plus de temps que prévu à cause de l'utilisation de la plateforme en ligne. Pour finir, cette dernière a simplifié la tâche des responsables du projet. L'activité a motivé les élèves à lire et à créer un sentiment d'appartenance. Le Lecture-o-thon est une campagne de financement à refaire. Le montant amassé par la levée de fond est de 5 015 $, ce montant a été doublé avec la plateforme *La fabrique à projets*, pour un total de 10 030$. Dû aux frais d'administration de la plateforme, un montant correspondant à 2,9% du montant total sera déduit. L'argent sera déposé dans un fonds à destination spéciale.

9. **Projet cour d'école;**

Madame Nathalie Decamps partage qu'à l'assemblée générale du 16 février dernier, il y a eu une première discussion sur le projet d'embellissement de la cour d'école. Un comité s'est créé avec Monsieur Dominic Loiselle, Madame Mélissande Létourneau, Madame Audrey Cloutier, Monsieur Christopher Arbuthnot et la direction de l'école. Lors de la première rencontre du comité cour d'école, les membres ont déterminé les différentes phases du projet et pour la deuxième rencontre, il a été question de partager les lectures en lien avec les règles de sécurité, les liens avec les ressources, la mobilisation de la ville, etc. Une campagne de financement est souhaitée et le conseil d'établissement est invité à réfléchir sur les modalités que pourrait prendre cette campagne de financement. Le CÉ peut faire des suggestions et partager ses idées. Les parents, les enfants et le personnel de l'école seront consultés tout au long du projet. Considérant l'avantage de doubler les montants des campagnes de financement, il est recommandé d'utiliser la plateforme de la Fabrique à projets pour cette future levée de fonds.

10. **Photos scolaires**

Madame Nathalie Decamps nomme aux membres du conseil d'établissement que cette année, l'école a reçu une ristourne de 805 $ comme prévu au contrat des photos scolaires. Ce montant sera déposé dans un compte de fonds à destination spéciale réservé à cet effet. En prévision de la prochaine année scolaire, elle présente trois fournisseurs qui ont soumis des forfaits : *La Pomme verte*, *Photoplus* et *Elle et lui*, pour permettre de faire un choix. Les membres du conseil échangent sur les prix et les forfaits. Monsieur Philippe Mercure suggère de prendre *La Pomme verte*, avec la ristourne versée aux parents et non pas à l'école. De plus, Monsieur Mercure suggère de faire un sondage pour l'année prochaine afin d'évaluer le service et la qualité, selon les parents. Monsieur Dominic Loiselle suggère que la prise de photos soit faite plus tôt, en septembre.

Les membres conviennent de choisir la compagnie La Pomme verte pour un contrat d'un an avec la ristourne versée aux parents.

11. Mot de la direction

11.1 Mesures dédiées et protégées

Madame Nathalie Decamps présente les montants que l'école a reçus relativement aux mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2022-2023. Madame Decamps explique les dépenses et le solde de chacune des mesures.

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Motard et appuyé par Madame Audrey Cloutier d'adopter une résolution confirmant la réception de ces mesures.

Adopté **CE-22-23-028**

11.2 Fonds à destination spéciale

Madame Nathalie Decamps explique le document présentant tous les comptes et les soldes des fonds à destination spéciale. Madame Audrey Cloutier informe le conseil que le service de garde est en déficit monétaire dû à des familles qui sont à défaut de paiements. Les membres discutent de solutions pour soulager les familles qui sont actuellement en défaut de paiement. Les membres sont d'avis qu'il faut éviter une exclusion de l'enfant au service de dîner.

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Motard et appuyé par Madame Audrey Cloutier d'utiliser 800$ du fonds F3401 et 200$ du fonds F2223 totalisant 1 000$ pour payer les effets scolaires des familles dans le besoin.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Roy et appuyé par Madame Josée Pomminville de déposer la ristourne de 805,43$ des photos scolaires au fonds F3200.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Lavoie et appuyé par Monsieur Sébastien Roy de créer un fonds OPP - F7777 et de déposer le montant de leur petite caisse de 216,70$.

Il est proposé par Madame Maude Beaulieu et appuyé Monsieur Jean-Sébastien Motard de créer un fonds Campagne de financement 2022-2023 - F0323 pour y déposer les montants recueillis du Lecture-o-thon.

Adopté **CE-22-23-029**

11.3 Sollicitation de dons/commandites

À la suite de la sollicitation pour le Lecture-o-thon, Madame Christine Leclair mentionne que l'accessibilité à une lettre à remettre aux commanditaires était difficile d'accès. Cette dernière nomme qu'il serait souhaitable d'avoir en main une lettre de sollicitation de dons préalablement rédigée lors des campagnes de financement avec un libellé plus général. Nous attendons la prochaine campagne de financement pour modifier la lettre. Monsieur Dominic Loiselle suggère d'utiliser la plateforme numérique et d'y créer un onglet commanditaire/publicité.

11.4 Activités

Madame Nathalie Decamps présente le projet du spectacle de musique de fin d'année qui aura lieu le jeudi 15 juin 2023, de 18h30 à 20h, à l'auditorium de l'école Louis-Philippe-Paré. Les billets seront en vente au prix de 8$ par enfant et 12$ par adulte. L'auditorium peut accueillir 497 places assises. Les sommes amassées serviront à payer la location de la salle au montant de 1 115,00$, puis avec la différence l'école fera l'achat de matériel musical. Lors de cette activité, le transport sera assuré par le parent, l'enfant sera pris en charge par le personnel de l'école, il y aura une chanson par niveau, une chanson du préscolaire, une chanson du primaire et la chanson de la chorale.

Monsieur Dominic Loiselle suggère d'utiliser la plateforme numérique pour doubler les fonds des montants amassés. Monsieur Sébastien Roy s'inquiète que l'objectif monétaire ne soit pas atteint, avec un code QR à l'entrée, les familles pourraient payer à la porte ce qui augmenterait les fonds sur la plateforme. Monsieur Dominic Loiselle s'informera si la plateforme numérique peut être utilisée deux fois par année scolaire.

Adopté à l'unanimité **CE-22-23-030**

12. Mot du représentant du comité de parents

Le conseil d'établissement est informé que, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, le comité de parents organise une soirée des bénévoles pour les remercier et pour souligner leur précieuse contribution. Cette soirée aura lieu le 19 avril en soirée.

13. Mot de la représentante du service de garde

Madame Audrey Cloutier informe que le budget du service de garde est terminé et qu'il devra être approuvé ultérieurement.

14. Bons coups

Madame Josée Pomminville souligne les bons coups de la campagne de financement, le **Lecture-o-thon**, l'activité pédago-numérique réalisée dans les classes avec l'accompagnement du conseiller pédagogique, le Salon du livre et l'implication de Monsieur Alexandre Latourelle pour la sortie de ski, qui a été malheureusement annulée. Monsieur Dominic Loiselle souligne l'activité qui a montré aux enfants l'évolution et la naissance de poussins, avec l'aide de Madame Audrey Cloutier, dans les classes de maternelles et de Madame Josée Pomminville. Madame Nathalie Decamps mentionne la réussite de l'activité *Chasse aux cocos,* pour l'accueil des nouveaux élèves du préscolaire. Madame Karine Frappier Faubert souligne l'engouement du nouveau système-école de renforcements aux comportements positifs avec les diamants.

15. Mot de la représentante du personnel de soutien

Madame Karine Frappier Faubert mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

16. Mot des représentants des enseignants

Rien à signaler.

17. Mot de la représentante des professionnels

Madame Marie-Pier Vanslette mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

18. Mots des représentants des parents

Rien à signaler.

19. Mot de la vice-présidente

Lors de la semaine des *Comités de parents du Québec* qui aura lieu du 26 mai au 3 juin 2023, les familles sont invitées à créer des bandes dessinées ou des cartes, pour remercier les parents qui s'impliquent. Le projet sera présenté lors de la prochaine rencontre. Madame Christine Leclair remercie les membres d'être présents.

19.1 Budget annuel de fonctionnement (adoption)

Le conseil d'établissement a un budget de fonctionnement annuel de 400 $. Monsieur Philippe Mercure suggère que la somme soit utilisée pour l'aide financière aux familles à défaut de paiement dans le GPI, au service du dîner ou au service de garde.

Adopté **CE-22-23-031**

20. Autres sujets

20.1 OPP

L'activité prévue le 1er avril 2023 est annulée en raison d'un souci lié à la protection de l'environnement.

20.2 Cafétéria

Le conseil d'établissement a de la difficulté à cibler la problématique précise présentée par la présidente de la cafétéria. Les membres se questionnent sur la raison pour laquelle 25 élèves ont arrêté le service de la cafétéria. Les membres sont à l'écoute et sont sensibles face aux demandes à trouver des solutions pour la cafétéria, mais aimeraient connaître les besoins prioritaires. La direction fera un suivi auprès de la présidente de la cafétéria.

21. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Motard et appuyé par Madame Marie-Claude Lavoie de lever la séance à 22h04.

Adopté **CE-22-23-032**

Madame Christine Leclair
Vice-présidente

Madame Nathalie Decamps
Directrice

La prochaine séance aura lieu le 1er mai 2023 à 19h.